

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 6 mars 2017 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mmes Marthe Garneau et Hélène Laroche  
MM. Sylvain Jacques et Pierre Lavigne sous la présidence de Daniel Lafond, maire.

**Absence(s) :** M. Sylvain Baron  
Mme Annie Gentesse

**Nombre de citoyens :** 13

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
  - a) Rapport du maire
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
  - a) Procès-verbal du 6 février 2017 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
  - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Février 2017
  - b) Aide aux familles – Couches de coton
    - b.1) Remboursement (retiré)
  - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
    - c.1) Remboursement (retiré)
  - d) Emprunts temporaires – Autorisation
  - e) Règlement d'emprunt – Soldes résiduels
- 7) **Dossiers municipaux**
  - a) Gestion du personnel
    - a.1) Convention collective – Entente de principe (retiré)
    - a.2) Comité du personnel – Nomination
    - a.3) Brigadier – Nomination
    - a.4) Brigadières – Substituts
  - b) Formation (s) – Autorisation
    - b.1) Association des directeurs municipaux (ADMQ) – Formation
  - c) G. Tessier, 185 St-Hilaire – Droit de passage
  - d) Municipalité St-Louis de Gonzague – Appui

- e) Regroupement pour un Québec en santé – Appui

**8) Règlements municipaux**

- a) Règl. # 230-175.1 – Zone résidentielle Rb12; création
  - a.1) Adoption
- b) Règl. # 365-1.1 – Travaux d’aqueduc; secteur Hébert; abrogation de solde résiduaire
  - b.1) Avis de motion
- c) Règl. # 446 – Plan directeur des égouts/phase II volet 2
  - c.1) Registre – Procès-verbal et certificat; dépôt
  - c.2) Procès-verbal de correction – Dépôt
- d) Règl. # 447 – Nuisances; adoption
- e) Règl. # 448 – Travaux de déneigement/surveillance; avis de motion

**9) Urbanisme – Dossiers**

- a) Comité consultatif d’urbanisme (21/02/2017) – Dépôt
- b) Dérogation(s) mineure(s)
  - b.1) J. Généreux, 1880 Maurice – Garage
  - b.2) F. Fillion, 1625 Beauséjour – Garage
- c) L. Audet – Projet domiciliaire; modification
- d) J. Robidas, 4600 Principale – Réparation véhicules récréatifs
- e) L. Pellerin, 2300 route 122 – Transport routier
- f) Permis de construction – Février 2017 et comparatifs 2016-2017

**10) Urbanisme – PIIA**

**11) Travaux publics**

- a) Comité des travaux publics – Dépôt (retiré)
- b) Entente de principe entre FQM et Gaz métro – Adoption
- c) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports du Québec (MTMDET)
  - c.1) Intervention dans l’emprise
  - c.2) Travaux d’urgence
- d) CN – Passage à niveau; mandat

**12) Aqueduc/égout**

- a) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Mise à niveau
  - a.1) Décomptes progressifs – Rapport (reporté)
  - a.2) Opération – Contrat d’assistance; mandat
- b) Plan directeur des égouts – Phase II volet I
  - b.1) B. Martel (Lot 4 333 208) – Acquisition
- c) Plan directeur des égouts – Phase II volet 2
  - c.1) FEPTU – Honoraires dépôt subvention; mandat
  - c.2) WSP – Demande de CA; résolution
  - c.3) WSP – Engagements (reporté)
- d) Aires de protection des puits – Compensations 2017
- e) Raccordement Drummondville – MDDELCC
  - e.1) AVIZO – Demande de CA; résolution (retiré)
  - e.2) AVIZO – Engagements

**13) Service incendie & sécurité publique**

- a) Prévention – Programme d’inspection de système de chauffage; formation; autorisation
- b) Achat équipements – Prévention; autorisation
  - b.1) Tablette et progiciel
- c) Achat équipements – Incendie; autorisation
- d) Rapport des sorties – Février 2017

**14) Office municipal d’habitation (OMH)**

- a) Procès-verbal – Dépôt (reporté)
- b) MRC – Regroupement

**15) Loisirs et Commandites**

- a) Société de l’aréna
  - a.1) Procès-verbal du 24/01/2017 – Dépôt
  - a.2) Système de réfrigération – Remplacement
- b) Bibliothèque
  - b.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
- c) Maison des jeunes – Fête des voisins
  - c.1) Fonds de la ruralité – Appui
- d) Camps d’été
  - d.1) Projet
  - d.2) Formation MMQ – Gestion préventive des camps de jour; autorisation
  - d.3) Fonds de la ruralité pour équipement – Appui
- e) CEGEP de Drummondville – Bourses étudiantes; édition 2017

**16) Certificat de disponibilité**

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-04/17

**17) Période de questions**

**18) Correspondance**

**19) Levée de l’assemblée**

**2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

3554.03.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu d’adopter l’ordre du jour.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. CONSEIL**

**a) Rapport du maire**

MRC - Fibre optique  
MRC - Comité de Sécurité publique  
MRC - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)**

## **5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION**

### **a) Procès-verbal du 6 février 2017 – Adoption**

3555.03.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 février 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **6. COMPTABILITÉ**

### **a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Février 2017**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3556.03.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et remboursement des dépenses du mois de février 2017, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats .....	Février 2017 .....	90 702,50 \$
Déboursés directs .....	Février 2017.....	52 947,43 \$
Dépenses préautorisées .....	Février 2017 .....	17 469,49 \$
Rémunération globale .....	Février 2017 .....	85 835,88 \$
Remboursement des dépenses/Km .....	Février 2017 .....	0,00 \$
<b>Total :</b>		<b>246 655 30 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **b) Aide aux familles – Couches de coton**

**b.1) Remboursement** (retiré)

**c) Poêle à bois – Achat/remplacement** (retiré)

### **d) Emprunts temporaires – Autorisation**

Considérant l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du règlement # 443 pour un emprunt de 8 307 625 \$ sur une période de 30 ans et pour un emprunt de 7 764 680 \$ sur une période de 40 ans;

Considérant l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du règlement # 445 pour un emprunt de 3 234 760 \$;

Considérant l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du règlement # 446 pour un emprunt de 6 827 285 \$;

3557.03.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entreprendre des démarches avec Desjardins Entreprises – Drummond pour des emprunts temporaires servant à couvrir les dépenses associées au plan directeur des égouts phase II et III ainsi qu'au raccordement d'aqueduc à la ville de Drummondville, et ce, pour les montants suivants :
  - Règlement d'emprunt # 443 (30 ans) : 8 306 625 \$;
  - Règlement d'emprunt # 443 (40 ans) : 7 764 680 \$;
  - Règlement d'emprunt # 445 (40 ans) : 3 234 760 \$;
  - Règlement d'emprunt # 446 (40 ans) : 6 827 403 \$;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents aux dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Règlement d'emprunt – Soldes résiduels**

Attendu que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe selon ce qu'il y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

3558.03.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover modifie les règlements identifiés en annexe de la façon suivante :
  1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes "nouveau montant de la dépense" et "nouveau montant de l'emprunt" de l'annexe;
  2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne "fonds général" de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe.

- que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou les sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes "promoteurs" et "paiement comptant" de l'annexe;
- que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;
- qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

### **a) Gestion du personnel**

**a.1) Convention collective – Entente de principe (retiré)**

**a.2) Comité du personnel – Nomination**

3559.03.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu de nommer mesdames Marthe Garneau et Hélène Laroche sur le comité du personnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**a.3) Brigadier – Nomination**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3457.12.16 concernant la fin du contrat de travail de madame Jocelyne Cartier, à titre de brigadière;

Considérant l'affichage fait en date du 29 novembre 2016;

3560.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de retenir les services de monsieur Peter Lalancette à titre de brigadier pour un poste permanent de 20 heures/semaine;
- que la rémunération et les avantages applicables sont ceux prescrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**a.4) Brigadières – Substituts**

Considérant la nomination de monsieur Peter Lalancette au poste de brigadier;

Considérant la procédure de remplacement et l'affichage fait en date du 29 novembre 2016 pour des postes de brigadiers(ères) remplaçants(es);

3561.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de retenir les services de mesdames Huguette Carpentier et Sandra Giroux à titre de brigadières – substituts pour un poste sur appel;
- que la rémunération et les avantages applicables sont ceux prescrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Formation(s) – Autorisation**

**b.1) Association des directeurs municipaux (ADMQ) – Formation**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3562.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription et de configuration du système informatique (527,74 \$ taxes incluses) pour la directrice générale adjointe à la formation en ligne donnée par l'association des directeurs municipaux du Québec concernant l'adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) G. Tessier, 185 St-Hilaire – Droit de passage**

Considérant l'entente verbale existante entre les parties concernant le droit de passage sur le chemin des puits;

3563.03.17

Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de préparer une entente écrite confirmant le droit de passage pour monsieur Gilles Tessier sur le chemin des puits;
- de faire l'enregistrement de ladite entente;
- de partager les frais d'enregistrement à part égale avec monsieur Gilles Tessier;

- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

##### **d) Municipalité St-Louis de Gonzague – Appui**

Considérant que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

Considérant que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

Considérant qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

Considérant que le gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (LRRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

Considérant que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

Considérant qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil, non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire, d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

Considérant que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

3564.03.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- de demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de



permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;

- de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

(Contre: M. Sylvain Jacques)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

**e) Regroupement pour un Québec en santé – Appui**

Considérant qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Considérant que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autre, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans les projets municipaux;

Considérant que la politique gouvernementale en prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Considérant que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

3565.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne

Appuyée par « aucun »

Il est résolu :

- de signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :
  1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
    - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
    - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;
- d'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

REJETÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

## **8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

### **a) Règl. # 230-175.1 – Zone résidentielle Rb12; création**

#### **a.1) Adoption**

Considérant les résultats de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 mars 2017 (réf. : p.-v. ass. consultation 06/03/2017);

3566.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-175.1, lequel a pour objet de créer la zone résidentielle Rb12 à partir des zones résidentielles Ra19, Ra22 & Ra34 telle que définie au plan de zonage (feuille # 2) du règlement de zonage # 230, de modifier les dispositions des articles 3.3.1 et 3.3.4.1 de ce même règlement ainsi que la grille des usages associée à cette nouvelle zone;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **b) Règl. # 365-1.1 – Travaux d'aqueduc; secteur Hébert; abrogation de solde résiduaire**

#### **b.1) Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 365-1.1, lequel a pour objet d'abroger le règlement # 365-1 concernant un emprunt supplémentaire de 50 000 \$ et une dépense supplémentaire de 50 000 \$ pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur les rues Guèvremont et Martin de même que pour l'implantation de bornes-fontaines sur les rues Nathalie et Sébastien.

### **c) Règl. # 446 – Plan directeur des égouts/phase II volet 2**

#### **c.1) Registre – Procès-verbal et certificat; dépôt**

Pour faire suite à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter menée le 16 janvier 2017, dépôt du procès-verbal et du certificat d'enregistrement produits par le directeur général est fait.

Avis est donné par ce dernier que le règlement # 446 est réputé « Approuvé » par les personnes habiles à voter et que les documents requis pour l'approbation par le Ministre lui ont été transmis.

**c.2) Procès-verbal de correction – Dépôt**

Dépôt du procès-verbal de correction produit par le directeur général concernant la modification de l'article 6 relativement à l'annexe citée en référence est fait.

**d) Règl. # 447 – Nuisances; adoption**

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 3 mars 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de revoir les dispositions applicables aux nuisances et à la salubrité sur le territoire de la municipalité;

Considérant l'avis de motion donné le 6 février 2017;

3567.03.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter tel que présenté le règlement portant le # 447, lequel a pour objet de revoir les dispositions applicables aux nuisances et à la salubrité sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**e) Règl. # 448 – Travaux de déneigement/surveillance; avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 448, lequel a pour objet de préciser les règles applicables aux travaux de déneigement des chemins publics et des trottoirs.

**9. URBANISME – DOSSIERS**

**a) Comité consultatif d'urbanisme (21/02/2017) – Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 février 2017 est fait.

**b) Dérogation(s) mineure(s)**

**b.1) J. Généreux, 1880 Maurice - Garage**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 13.02.17);

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme aux dispositions des articles 3.3.7.6.1 et 3.3.7.6.4 du règlement de zonage # 230;

3568.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité ne donnera pas suite à la demande de dérogation mineure telle que présentée pour la construction d'un garage détaché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b.2) F. Filion, 1625 Beauséjour – Garage**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 14.02.17);

3569.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure pour régulariser la situation d'un abri d'auto attenant à la résidence sise au 1625 rue Beauséjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) L. Audet – Projet domiciliaire; modification**

Considérant les résultats de l'étude de circulation rang 3 de Simpson déposée le 6 février 2017;

Considérant l'énoncé de la résolution # 3524.02.17 concernant la position municipale sur le dossier;

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 10.02.17);

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

3570.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;

- de permettre, pour les terrains numérotés 50 à 60 au plan du 8 décembre 2015, la construction de résidences multifamiliales isolés comparables à celles autorisées pour les terrains 73 à 84, situées en face;
- d'informer le requérant qu'il doit fournir un plan de lotissement dûment amendé par un arpenteur-géomètre, ainsi que des esquisses des résidences projetées pour l'ensemble du développement résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) J. Robidas, 4600 Principale – Réparation véhicules récréatifs**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 11.02.17);

3571.03.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'entreprendre les procédures de modification du règlement de zonage # 230 pour permettre la réparation de véhicules et équipements récréatifs à l'intérieur du bâtiment sis au 4600 rue Principale, et ce, selon les conditions précisées par le comité consultatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) L. Pellerin, 2300 route 122 – Transport routier**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 12.02.17);

3572.03.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'entreprendre les procédures de modification du règlement de zonage # 230 pour permettre l'exploitation d'une compagnie de déménagement au 2300 route 122, et ce, selon les conditions précisées par le comité consultatif.

(Contre: M. Sylvain Jacques)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

**f) Permis de construction – Février 2017 et comparatifs 2016-2017**

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de février 2017 et du comparatif avec l'année 2016 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

## 10. URBANISME - PIIA

## 11. TRAVAUX PUBLICS

a) **Comité des travaux publics – Dépôt** (retiré)

b) **Entente de principe entre FQM et Gaz métro – Adoption**

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Considérant que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ce réseau de distribution;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Considérant que le 1<sup>er</sup> décembre 2016, Gaz Métro et la FQM ont conclu une entente de principe à cet égard;

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2% des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

3573.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que les conditions prévues à l'entente de principe entre la FQM et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;
- que copies de cette résolution soient transmises à la FQM et à Gaz Métro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET)**

c.1) **Intervention dans l'emprise**

3574.03.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle aura à effectuer à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) durant l'année 2017;
- la municipalité désigne monsieur François Larose, directeur des travaux publics, à titre de responsable des interventions;
- pour les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la municipalité veillera à faire les demandes de permis auprès du Ministère dans les délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c.2) Travaux d'urgence**

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la municipalité, durant l'année 2017, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

3575.03.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2017;
- la municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- la municipalité nomme monsieur François Larose, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) CN – Passage à niveau; mandat**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3533.02.17 concernant l'attribution d'un contrat pour la réalisation d'une étude technique au groupe AECOM;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3576.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de confirmer l'attribution du mandat au groupe AECOM, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 27 février 2017 au montant de 16 326,45 \$ taxes incluses;
- de financer la dépense à partir du surplus du fonds général d'administration;
- d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité; les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **12. AQUEDUC / ÉGOUT**

### **a) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Mise à niveau**

#### **a.1) Décomptes progressifs – Rapport (reporté)**

#### **a.2) Opération – Contrat d'assistance; mandat**

Considérant l'énoncé de la résolution # 1928.10.12 concernant la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Considérant les énoncés des résolutions # 3303.06.16 et # 3340.07.16 concernant la formation des opérateurs de l'usine de traitement des eaux usées;

Considérant les discussions menées avec le représentant du MDDELCC concernant l'opération de l'usine de traitement des eaux usées;

Considérant les démarches menées pour l'obtention des différents certificats d'autorisation requis pour le raccordement du réseau d'aqueduc à Drummondville et la mise en place du plan directeur des égouts;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 amis;

3577.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de retenir la proposition de la firme "NORDIKEAU" pour la fourniture de services d'opération de l'usine de traitement des eaux usées, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 16 février 2017 au coût de 730 \$ (plus taxes) par semaine pour un maximum de vingt-six (26) semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **b) Plan directeur des égouts – Phase II volet 1**

#### **b.1) B. Martel (Lot 4 333 208) – Acquisition**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3578.03.17

Sur proposition de Sylvain Jacques



Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- de faire l'acquisition du lot 4 333 208 appartenant à monsieur Bernard Martel, et ce, pour un montant de 45 000 \$ plus taxes;
- d'assumer les frais de notaire et d'arpentage requis;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Plan directeur des égouts – Phase II volet 2**

**c.1) FEPTEU – Honoraires dépôt subvention; mandat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3579.03.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de payer à la firme CIMA+ s.e.n.c. les honoraires professionnels relatifs à la préparation et au dépôt de la demande de subvention FEPTEU, et ce, au coût de 2 940,20 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c.2) WSP – Demande de CA; résolution**

Considérant le mandat donné à la firme "WSP Canada Inc." pour la préparation des plans et devis associés à l'implantation des infrastructures d'aqueduc et d'égout - secteur Guèvremont et la mise à niveau du poste de pompage St-Louis (réf.: résol. municipale # 3485.12.16);

3580.03.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la municipalité :

- mandate la firme "WSP Canada Inc." pour la présentation d'une demande d'autorisation et la production de tout engagement en lien avec cette demande;
- s'engage à transmettre au Ministère, au plus tard dans les 60 jours suivant la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c.3) WSP – Engagements**

**(reporté)**

**d) Aires de protection des puits – Compensations 2017**

Considérant l'énoncé de la résolution # 261.06.09 concernant les compensations à verser pour les aires de protection des puits pour les années 2009 et suivantes;

Considérant que l'indice du prix à la consommation au 31 décembre 2016 était de 0.6%;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3581.03.17 Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de verser les sommes suivantes aux propriétaires concernés à titre de compensation pour l'année 2017 :
  - Yannick Flibotte : 2 657 \$
  - Ranch D.T. enr. : 64 \$
  - Ferme J.R. Lussier SENC : 260 \$
- de réserver à titre de compte à payer, la compensation prévue pour M. Jean-Claude Boudreau, savoir : 148 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Raccordement Drummondville – MDDELCC**

**e.1) AVIZO – Demande de CA; résolution (retiré)**

**e.2) AVIZO - Engagements**

Considérant le mandat donné à la firme "Avizo experts-conseils" pour la préparation des plans et devis associés avec l'implantation des infrastructures d'aqueduc (raccordement à Drummondville) (réf. résol. municipale # 3470.12.16);

Considérant la demande de certificat d'autorisation déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (réf. résol. municipale # 3544.03.17);

3582.03.17 Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la municipalité s'engage à :

- entretenir les ouvrages et à tenir le registre d'exploitation et d'entretien émis par la firme "Avizo experts-conseils", le 23 février 2017, dans le cadre de la demande de CA produite pour les infrastructures de secteur de la rue des Bouleaux et du nouveau réservoir d'eau potable;
- utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents

fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

- mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après la mise en service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 13. **SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### a) **Prévention – Programme d'inspection de système de chauffage; formation; autorisation**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3583.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (632,36 \$ taxes incluses/pers.) et autres dépenses inhérentes pour le préventionniste à la formation "Cour A-2: Partenaires 2017" donnée par l'Association des professionnels du chauffage (APC) le 28 août 2017 à Québec;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que :
  - les dossiers de visites préventives soient à jour par rapport au calendrier de visites;
  - le temps de déplacement pour se rendre et revenir de l'activité soit à la charge de l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### b) **Achat équipements – Prévention; autorisation**

##### **b.1) Tablette et progiciel**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3584.03.17

Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de "PG Solutions" pour l'achat, la préparation et la configuration :

- d'une tablette électronique, modèle HP ELITEPAD 1000 G2, avec étui, prise de recharge et stylet, au montant de 2 097,14 \$ taxes incluses;
- du progiciel "Prévention mobile", incluant la mise en route, la formation, la préparation et l'installation, au montant de 1 454,43 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Achat équipements – Incendie; autorisation**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3585.03.17

Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser l'achat des équipements suivants (taxes incluses) :

- Bunkers (3) :	6 467,34 \$
- Logiciel de Survie mobil de CAUCA :	1 724,63 \$
- Radio et micro :	1 500,42 \$
- Tablette électronique et étui, pour accès au plan d'intervention :	1 529,17 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Rapport des sorties – Février 2017**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de février 2017 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

**14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

**a) Procès-verbal – Dépôt (reporté)**

**b) MRC – Regroupement**

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyrille-de-Wendover a demandé l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de s'intégrer à l'Office municipale d'habitation de Drummondville;

Considérant que l'Office municipal de Drummondville a présenté au conseil des maires de la MRC de Drummond un projet d'entente d'intégration et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyrille-de-Wendover présentera, conformément à article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (LRLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour sa dissolution en raison de son intégration à l'Office municipal d'habitation de Drummondville selon les termes et conditions d'une entente d'intégration;

Considérant qu'après étude du projet de l'entente d'intégration, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

3586.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu de recommander favorablement l'intégration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyrille à l'Office municipal d'habitation de Drummondville suivant les termes et conditions du projet d'entente d'intégration datée du 6 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 15. LOISIRS & COMMANDITES

### a) **Société de l'aréna**

#### a.1) **Procès-verbal du 24/01/2017 – Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la société de l'aréna en date du 24 janvier 2017 est fait. M. Jacques en fait le résumé.

Copie est remise aux membres du conseil.

#### a.2) **Système de réfrigération – Remplacement**

Considérant que le système de réfrigération de l'aréna doit être remplacé;

Considérant qu'une étude de faisabilité est requise dans le cadre d'une demande de subvention au MELS;

Considérant que la société de l'aréna n'a pas les liquidités nécessaires et récupère la totalité des taxes;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3587.03.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'informer la société de l'aréna que la municipalité assumera les frais relatifs à l'étude de faisabilité requise dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération, et ce, pour un montant estimé de 15 000 \$ plus taxes;
- de financer la dépense à même les surplus du fonds général d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### b) **Bibliothèque**

#### b.1) **Procès-verbal – Dépôt** (retiré)

### c) **Maison des jeunes – Fête des voisins**

#### c.1) **Fonds de la ruralité – Appui**

3588.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu d'appuyer la maison des jeunes dans sa démarche pour une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité de la MRC Drummond pour l'édition 2017 de la fête des voisins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Camps d'été**

**d.1) Projet**

Considérant les informations données dans le dossier lors de la séance préparatoire;

Considérant les demandes de subventions déposées;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3589.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'autoriser la mise en place d'un camp de jour pour la saison 2017;
- de conclure des ententes avec l'école Cyrille-Brassard et le club de l'âge d'or pour l'utilisation de locaux;
- de fixer, pour la saison 2017, les frais d'inscription au camp à 300 \$ par enfant, le service de garde du matin (de 7 h à 9 h) ou du soir (de 16 h à 18 h) à 150 \$ et les deux services de garde à 200 \$;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe ou la coordonnatrice en loisirs à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents aux ententes;
- de prévoir au budget municipal 2017 une somme estimée à 12 000 \$ pour couvrir les dépenses associées au projet;
- de financer la dépense à même les surplus du fonds général d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d.2) Formation MMQ – Gestion préventive des camps de jour; autorisation**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3590.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (0 \$/pers.) et les frais de déplacement inhérents au dossier pour madame Marie-Claude Dufresne pour sa participation à la formation "Gestion préventive des camps de jour" donnée par la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) qui se tiendra le 22 mars 2017 à la MRC Arthabaska;

- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que le temps de déplacement pour se rendre et revenir de l'activité soit à la charge de l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d.3) Fonds de la ruralité pour équipement – Appui**

Considérant les discussions menées par le comité des loisirs concernant le camp de jour pour l'été 2017;

3591.03.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de présenter une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité de la MRC Drummond pour financer le matériel et les fournitures reliés au camp de jour;
- le cas échéant, d'autoriser la directrice générale adjointe ou la coordonnatrice en loisirs à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) CEGEP de Drummondville – Bourses étudiantes; édition 2017**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/17 émis;

3592.03.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de verser au Cégep de Drummondville la somme de 700 \$ pour deux bourses à être attribuées dans le cadre de l'édition 2017 du programme de bourses étudiantes;
- d'informer les responsables du programme que la municipalité souhaite que les bourses soient remises à une étudiante et un étudiant provenant de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ**

**a) Certificat de disponibilité des crédits C-04/17**

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre afin de couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 6 mars 2017

Lucie Roberge

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

#### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Arthur Laurin

- Abattoir; informations
- Résultats de l'étude abattoir/suivi

M. Mathieu Fillion

- Taux de la taxe foncière 2017; informations

#### **18. CORRESPONDANCE**

Le dépôt de la correspondance est fait.

#### **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 24.

Signé :

---

Maire

---

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe